

CONTRIBUTION DE L'INGENIEUR A LA MAITRISE DES RISQUES

INTRODUCTION

- **Tout ingénieur est concerné quelle que soit sa fonction**

La finalité de toute entreprise ou organisation est de fournir des produits et/ou des services utiles à la collectivité.

Cette finalité est sous-tendue par deux buts: la pérennité et la croissance auxquels il faut, pour les activités économiques, ajouter un troisième: le profil.

- **Adopter une approche plus globale pour la prévention du risque**

Aujourd'hui, l'ingénieur ne peut ignorer les progrès en terme de réduction des risques accidentels, les évolutions quant à la perception et aux exigences de la société sur ces aspects, ni même les mutations de son activité vers la complexité.

Il doit: renforcer sa culture d'efficacité technique et économique par une approche plus globale où prévention des risques et responsabilité occupent une place importante.

NOTION DE RESPONSABILITE

Etre responsable c'esr avoir conscience de ses devoirs pour être en capacité de répondre de ses actes en toute circonstance.

1

La responsabilité de l'ingénieur peut être engagée
Le chef de l'entreprise a un pouvoir de direction. En contrepartie, l'art. L.421-1 du code du travail le rend débiteur d'une obligation de sécurité. C'est pourquoi il doit prendre des mesures « nécessaires de prévention, d'information et de formation » afin d'assurer la protection de son personnel.

2

Alors même que l'entreprise respecte la réglementation « écritee certains risques peuvent apparaître. Ainsi, il doit prendre des mesures de prévention et de formation.

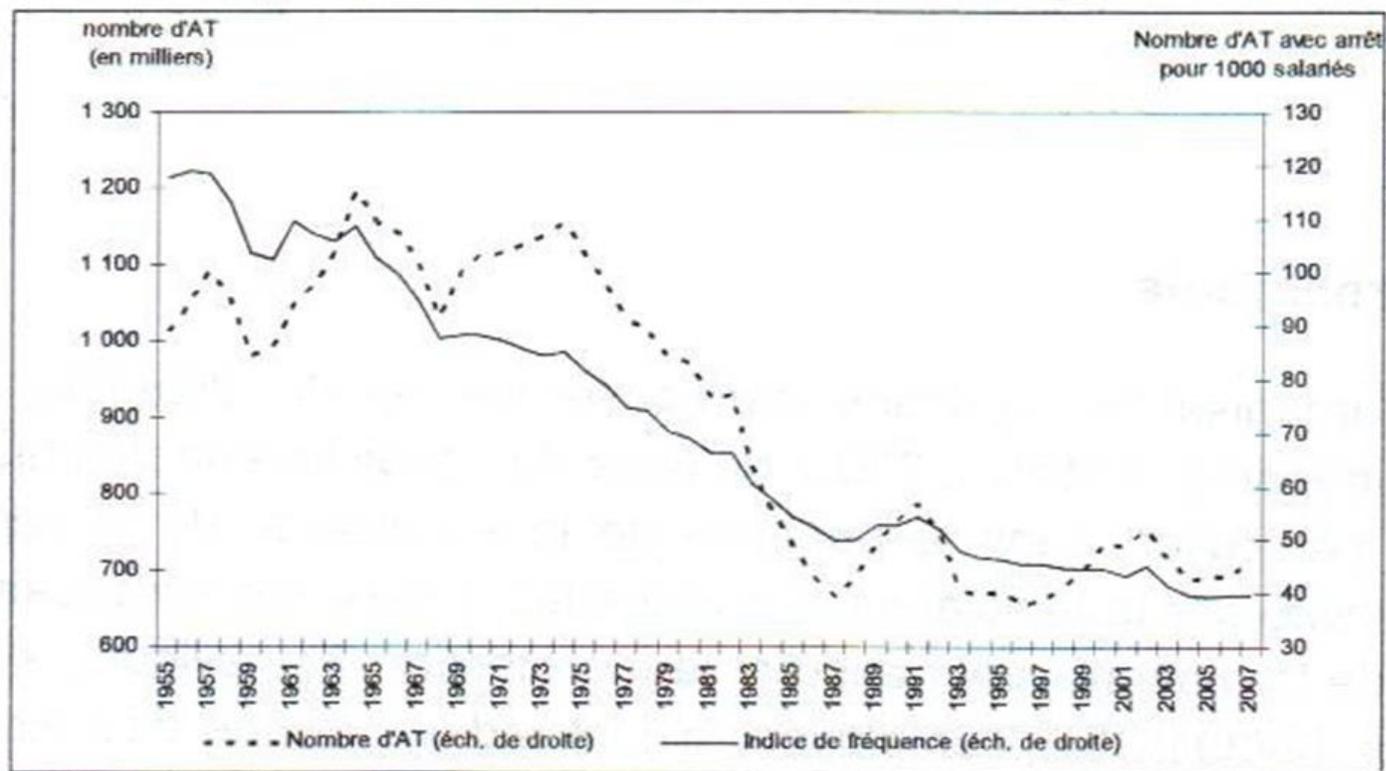
Ces mesures permettent d'assurer la protection du patrimoine de l'entreprise ou de l'organisation et celle des parties prenantes

L'INTERET D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

Face aux grands défis du risque
l'ingénieur doit

- Stimuler les capacités intellectuelles (permet le progrès...)
- Intégrer la sécurité à toutes les étapes coûte moins cher.
- Développer des compétences vers une vision plus globale

Figure 1 : évolution du nombre d'AT avec arrêt et de la fréquence de
arrêt pour 1 000 salariés, en France métropolitaine



comptait environ 1 million d'AT avec arrêt et leur fréquence atteignait 118 AT pour 1
Source : Direction des risques professionnels, CNAMTS

LES FICHES DE FONCTIONS

Fiche 1: Le chef d'entreprise

Fiche 2: Le chef d'établissement

Fiche 3: Ressources humaines

Fiche 4: Finances

Fiche 5: Commercial

Fiche 6: Achats

Fiche 7: Production

Fiche 8: Bureau d'études

Fiche 9: Logistique et services généraux

Fiche 10: Maintenance

Fiche 11: Système d'information pour la gestion et l'administration

Fiche 12: Système d'information temps réel

Fiche 13: Contrôle de qualité

Fiche 14: Recherche et développement

Fiche 15: Maîtrise d'ouvrage déléguée

Fiche 16: Maîtrise d'œuvre

Fiche 17: Chef de projet

FICHE 1: LE CHEF D'ENTREPRISE

La fonction du chef d'entreprise doit s'entendre au sens large, car elle qualifie aussi bien des fonctions de direction d'un système sociotechnique, que celles de chef d'établissement dont il peut déléguer certains pouvoirs à un collaborateur.

1 S'engager personnellement

- Obtenir un bon résultat
- Surveiller en cas de délégation son bon fonctionnement

2 Premier moyen ; Etablir un système de management de la sécurité, performant. Cela passe par:

- Définir politique de sécurité par écrit pour faire connaître à l'ensemble de l'entreprise : refuser que les contraintes de production supplantent les exigences de sécurité, les caractéristiques de ce qu'il considère comme des risques inacceptables
- La prise en compte effective de la sécurité dans la définition des missions et responsabilités des personnels.
- La mise en place, autant que faire se peut, d'un organisme spécialisé en sécurité pourvu des compétences, des moyens et de l'autorité fonctionnelle nécessaires pour garantir la prise en compte effective de la sécurité dans toute l'entreprise. pas inévitablement à une prise de pouvoir.

3 D'autres moyens

- La diffusion effective de la réglementation
- L'orientation des actions de formation
- L'établissement d'un climat de dialogue avec tous les personnels, en priorité au sein du CHSCT et des médecins du travail
- Le tissage de relations avec les organismes de sécurité civile, les pompiers, afin de vérifier l'efficacité de l'organisation interne de l'entreprise
- Le recours au retour d'expérience, permettant de comprendre et de progresser
- Le choix des personnes pour les promotions et sa justification
- Les orientations de la communication en interne et en externe

FICHE 2 : LE CGEF D'ETABLISSEMENT

Définition: il assume, comme mission générale, la direction opérationnelle d'un système sociotechnique sur un site défini par sa délégation. Ce responsable peut être soit le chef d'entreprise lui-même ou agir par délégation d'un chef d'entreprise.

Fonction: Les fonctions d'un chef d'établissement sont vastes du fait qu'elles recouvrent localement celles d'un chef d'entreprise délégué, c'est-à-dire assurer la gestion de la production et du personnel placé sous ses ordres, parfois la conduite de la relation avec le marché ou les aspects de financement. Toutefois, le code du travail et le code pénal complètent ces fonctions générales par des attributions spécifiques qui sont des obligations de sécurité et de prudence.

La diversité des missions nécessite de la part du chef d'établissement un large éventail de compétences techniques et managériales.

- Capacités à planifier et organiser l'intégration de la sécurité dans toutes les activités de l'établissement.
- Capacités à diriger la mise en application de ces activités afin d'atteindre les objectifs d'amélioration.
- Capacités à exercer le contrôle et l'évaluation de la réalisation des programmes d'actions.

FICHE 2 SUITE

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, le chef d'établissement doit, en complément des compétences requises généralement pour les missions qui lui sont confiées, adopter les principes déontologiques décrits ci après :

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement du chef d'établissement repose notamment sur sa rigueur, son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité

Compétence

Le chef d'établissement ne peut limiter ses connaissances au seul domaine technique dont il a la responsabilité

Transparence

implique que le chef d'établissement tienne un discours cohérent sur sa politique de sécurité et surtout qu'il mette en accord ses dires et ses actes

Devoir d'information

Le chef d'établissement doit respecter son devoir d'information, vis-à-vis de l'interne comme de l'externe.

Responsabilité

Cela implique que le chef d'établissement organise son système de sécurité de sorte que les diligences normales soient effectivement mises en œuvre et qu'il fasse évoluer son système en fonction de la mise à jour des règles de l'art.

Qualité

Le chef d'établissement doit intégrer la sécurité en adoptant un management global par la qualité selon les principes de management recommandés par la série de normes ISO 9000.

FICHE 3 : RESSOURCES HUMAINES

Fonction: La fonction ressources humaines ne doit plus seulement gérer les embauches en fonction d'un besoin quantitatif pour l'entreprise. Elle s'inscrit dans des stratégies industrielles et un environnement économique en évolution permanente.

Rôle du responsable des ressources humaines: rôle essentiel dans l'entreprise puisqu'il est le filtre d'entrée de ceux qui vont faire fonctionner et développer l'entreprise. Il doit donc être capable d'identifier les besoins de l'entreprise et s'assurer de l'adéquation des moyens humains nécessaires à l'entreprise.

FICHE 3 SUITE

Les principes déontologiques à suivre:

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement du responsable des ressources humaines repose notamment sur son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Quelles que soient les pressions économiques qui peuvent peser sur lui, il doit prendre en compte la maîtrise des risques.

Devoir d'information

Il doit rappeler à tous les responsables hiérarchiques, que la formation du personnel à la maîtrise des risques doit être prévue au même titre que la formation spécifique aux postes de travail.

Compétence

Le responsable des ressources humaines doit savoir intégrer, dans ses décisions, les conséquences en termes de risques pour l'entreprise.

Qualité

Le responsable des ressources humaine s'assure qu'il a bien pris en compte tous les aspects des postes à pourvoir, y compris les critères de maîtrise des risques, afin de cibler au mieux les profils des candidats à retenir.

Transparence

La transparence du responsable des ressources humaines est assurée dans le respect de l'obligation de réserve en tant que représentant de la direction. Il doit expliciter, devant ses interlocuteurs, les enjeux de l'entreprise et l'intérêt de la maîtrise des risques

Responsabilité

Le responsable des ressources humaines participe à la définition des besoins de l'entreprise en matière de personnel et des besoins de formation de ce personnel. En cas d'accident dans l'entreprise, mettant en évidence une inadéquation des moyens humains, le responsable des ressources humaines pourrait être mis en cause.

FICHE 4 : FINANCES

La fonction des finances est concernée par la sécurité à double titre

D'une part, elle doit gérer le risque de pertes financières lors de choix de placements financiers, de partenaires financiers, d'emprunts, etc.,

D'autre part, elle doit répondre à des demandes de dépenses de fonctionnement ou d'investissement provenant des différentes entités de l'entreprise.

Or, certaines demandes de dépenses peuvent concerner, directement ou indirectement, le domaine de la sécurité.
C'est pourquoi là aussi un code déontologique est à respecter

FICHE 4 SUITE

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement du responsable des finances repose notamment sur son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Quelles que soient les pressions économiques qui peuvent peser sur lui, il doit prendre en compte la maîtrise des risques.

Qualité

Le responsable des finances s'assure qu'il a bien pris en compte tous les aspects des risques dans les choix de placement financier, emprunts, etc. afin de maîtriser au mieux les risques pour l'entreprise.

Compétence

La compétence du responsable des finances repose, entre autres, sur sa formation initiale, son expérience professionnelle et sur les apports résultant d'échanges avec ses éventuels collègues. Le responsable des finances doit savoir intégrer, dans ses décisions, les conséquences en termes de risques pour l'entreprise.

Responsabilité

Le responsable des finances participe à la définition des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'entreprise. En cas d'accident dans l'entreprise, mettant en évidence une inadéquation des moyens humains ou technique résultants de choix budgétaires, le responsable des finances pourrait être mis en cause.

Transparence

La transparence du responsable des finances est assurée dans le respect de l'obligation de réserve en tant que représentant de la direction. Il doit expliciter, devant ses interlocuteurs, les enjeux de l'entreprise et l'intérêt de la maîtrise des risques.

Devoir d'information

Le responsable des finances doit informer les services demandeurs de dépenses, de l'importance de tous les critères à prendre en compte dans le projet et notamment des critères liés à la maîtrise des risques générés par cet investissement ou cette activité à financer.

FICHE 5 : LE COMMERCIAL

Rôle :

- L'ingénieur commercial a la responsabilité de réaliser les ventes nécessaires à l'entreprise pour assurer le chiffre d'affaire. En tant qu'expert, il étudie des solutions dans le cadre de propositions techniques et financières.
- Il est en contact permanent avec la clientèle.
- Il négocie le contrat de vente, suit son déroulement, veille au respect des engagements à la satisfaction du client.
- Pour adapter au mieux son offre à la demande et pour trouver de nouveaux débouchés, il est à l'écoute des utilisateurs. Il détecte, cerne et analyse leurs besoins.
- Il peut être amené à animer une équipe de commerciaux, à traiter les questions techniques pointues et à collaborer avec un ingénieur technico-commercial.

Les compétences requises :

- culture générale en matière d'économie,
- compréhension des enjeux de l'entreprise,
- connaissance du secteur d'activité de l'entreprise,
- maîtrise des techniques de vente et de négociation,
- maîtrise des produits dont il doit assurer la vente,
- Aptitude à comprendre les technologies de son secteur d'activité,
- Capacité d'écoute du client,

FICHE 5 SUITE

Au-delà des principes déontologiques inhérents à la fonction commerciale, l'ingénieur commercial devrait également s'appuyer sur les principes déontologiques suivants.

Compétence

Lors de la proposition de vente, l'ingénieur commercial doit savoir intégrer, dans son analyse, les conséquences en terme de risques, pour le client, de l'exécution de la prestation ou de l'utilisation des produits vendus : installations, mise en sécurité, conformité, contrôles, formation des opérateurs, pertes d'exploitation dues à la défaillance de l'équipement ou à un arrêt de fonctionnement pour non respect des règles de sécurité.

Responsabilité

En tant qu'expert, l'ingénieur commercial étudie des solutions pour répondre aux attentes du client. En cas de la réalisation d'un risque dans l'entreprise utilisatrice, la recherche des responsabilités pourrait inclure l'implication du vendeur par son devoir de conseil.

Devoir d'information

L'ingénieur commercial veille à avertir le client, dans les meilleurs délais, quand il estime que des éléments sont insuffisants pour lui permettre de proposer la meilleure offre

Transparence

Elle est assurée dans le respect de l'obligation de réserve, des droits de la propriété intellectuelle, industrielle et de la propriété privée. Il doit expliciter, auprès du client, tous les critères de choix qui doivent le conduire à l'acte d'achat. Parmi ces critères, doivent apparaître ceux qui auront un impact sur la maîtrise des risques dont la sécurité.

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement de l'ingénieur commercial repose notamment sur son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Quelles que soient les pressions économiques qui peuvent peser sur lui, l'ingénieur commercial doit prendre en compte tous les critères qui font que la proposition commerciale sera pertinente, y compris les critères de maîtrise des risques dont la sécurité pour le client.

Qualité

L'ingénieur commercial examine la demande du client en la situant dans son contexte et, le cas échéant, dans le cadre légal et normatif, en tenant compte notamment des considérations économiques et des contraintes budgétaires.

FICHE 6 : ACHATS

L'acheteur intervient le plus souvent en tant que cadre pour rationaliser (comprendre « gérer intelligemment ») une ou plusieurs familles d'achats (groupes de marchandises que l'on peut regrouper dans des groupes homogènes), et par là-même en optimiser le prix d'achat.

Il y a deux grands types d'acheteurs généralement admis :

- **Les acheteurs en production** qui s'intéressent au cycle de production des marchandises (matières premières, produits sous-traités semi finis) et aux produits connexes (outillage, machines) aussi appelés achats d'investissements.
- **Les achats hors production**, qui regroupent tout ce qui ne concerne pas directement le cycle de production en lui-même. On y comprend les achats de services (entretien des locaux, personnels de sécurité, intérimaires, sociétés de services SSII, maintenance technique, fourniture d'énergie), les achats de frais généraux (fournitures de bureau, les achats de meubles, d'équipements techniques pour les utilités, les produits de maintenance, etc.).

FICHE 6 SUITE

Au-delà des principes déontologiques inhérents à la fonction d'achat, la personne réalisant l'acte d'achat devrait également s'appuyer sur les principes déontologiques suivants :

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement de l'acheteur repose notamment sur son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Quelles que soient les pressions économiques qui peuvent peser sur lui, l'acheteur doit prendre en compte tous les critères de choix qui font que l'achat sera pertinent, y compris les critères de maîtrise des risques dont la sécurité.

Qualité

L'acheteur examine la demande en la situant dans son contexte. Il évalue précisément le niveau d'atteinte de tous les critères retenus lors de la demande, y compris ceux liés aux sources potentielles de risques, générées par cet achat, la qualité d'un bien/service pouvant avoir un impact sur la gestion des risques.

Compétence

Sa compétence doit inclure une connaissance de l'importance de la maîtrise des risques pour une entreprise et de son propre rôle en la matière. Ainsi, il vérifiera que la demande inclut bien les critères liés à la maîtrise des risques dont la sécurité.

Devoir d'information

L'acheteur veille à avertir le demandeur quand il estime que des éléments sont insuffisants pour lui permettre de consulter les fournisseurs/entreprises. Dans la mesure de ses connaissances, si l'acheteur identifie qu'un risque il attirera l'attention du demandeur. Il doit aussi informer le vendeur (des risques potentiels que le bien/service peut générer pour l'utilisateur final, mais aussi pour le prestataire lui-même le cas échéant.

Transparence

La transparence de l'acheteur est assurée dans le respect de l'obligation de réserve, des droits de la propriété intellectuelle, industrielle et de la propriété privée. Il doit expliciter tous les critères de choix qui conduisent à l'acte d'achat. Parmi ces critères, doivent apparaître ceux qui auront un impact sur la maîtrise des risques dont la sécurité.

Responsabilité

L'acheteur n'intervient pas dans les choix techniques qui incombent au demandeur. En cas de la réalisation d'un risque dans l'entreprise, la recherche des responsabilités pourrait inclure une analyse des critères d'achat des biens/services en cause et remonter ainsi jusqu'à l'acte d'achat.

FICHE 7 : LA PRODUCTION

Les fonctions des ingénieurs de production sont très variées :

- Analyser la capacité de production et planifier la production,
- Définir et suivre les indicateurs de performance et identifier les moyens d'optimisation
- Animer les équipes de production en liaison avec les ressources humaines,
- Mettre en place les solutions techniques pour répondre aux besoins,
- Identifier les dysfonctionnements et trouver des solutions,
- Animer les relations avec les autres départements de l'entreprise,
- Veiller à la coordination amont et aval de la production : logistique, achats,
- Assurer un reporting vers la direction et l'information vers les collaborateurs,
- Proposer et participer aux études des investissements nécessaires à la production,

Compétences requises :

- Maîtrise de toutes les contraintes techniques et des métiers de l'entreprise,
- Connaissance de l'activité globale de l'entreprise et de ses contraintes de compétitivité,
- Hauteur de vue, adaptabilité, résistance au stress, disponibilité, réactivité, force de proposition,
- Qualités d'organisation, de planification et de rigueur,
- Qualités de leadership et de management.

FICHE 7 SUITE

Des codes déontologiques sont à respecter

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement de l'ingénieur de production repose notamment sur son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Quelles que soient les pressions économiques qui peuvent peser sur lui, l'ingénieur de production doit prendre en compte la maîtrise des risques.

Qualité

L'ingénieur de production s'assure que les produits sont conformes au cahier des charges. Il s'assure que les moyens de production ne génèrent pas de risque non maîtrisables.

Compétence

L'ingénieur de production doit savoir intégrer, dans ses décisions, les conséquences en termes de risques, pour l'entreprise, pour ses collègues et pour ses collaborateurs.

Responsabilité

L'ingénieur de production participe à la définition et à l'exploitation des moyens de production pour répondre aux besoins de l'entreprise. En cas de la réalisation d'un risque lié aux moyens de production ou à l'organisation dont il a la charge, l'ingénieur de production pourra être mis en cause et sa responsabilité recherchée.

Transparence

La transparence de l'ingénieur de production est assurée dans le respect de l'obligation de réserve en tant que représentant de la direction auprès de ses collaborateurs. Il doit expliciter, auprès des collaborateurs, les enjeux de l'entreprise et l'intérêt de la maîtrise des risques. Il doit signaler à sa direction et à ses collaborateurs, les risques éventuellement présents pour permettre leur maîtrise.

Devoir d'information

L'ingénieur de production doit informer ses collaborateurs de la politique de l'entreprise et doit faire remonter à sa direction les contraintes qui peuvent l'empêcher de mener sa mission

à bien. Il doit s'assurer que les consignes de sécurité sont diffusées et que celles-ci sont comprises et respectées par ses collaborateurs.

FICHE 8 : BUREAU D'ETUDES

L'activité de l'ingénieur de Bureau d'études porte principalement sur la conception et sur le dimensionnement d'une solution technique adaptée à un besoin opérationnel de production

Il exerce son activité au sein d'un service d'Etude d'une entreprise industrielle ou dans un cabinet d'ingénierie. Il est un spécialiste de son activité et inscrit dans le cadre d'un projet, auquel il contribue sous la responsabilité d'un chef de projet.

Il est en relation avec plusieurs acteurs internes ou externes, tels que la production (contraintes opérationnelles) et le service achat (contrainte budgétaire).

Au-delà de l'expertise et du savoir-faire, l'ingénieur de bureau d'études doit faire preuve aussi bien de créativité que de rigueur et d'organisation.

Pour l'exercice de son activité, l'ingénieur de bureau d'études est appelé à faire quotidiennement des choix qui peuvent conditionner, orienter, enrichir le projet auquel il contribue et être aussi bien vecteurs d'opportunités que de menaces sur le plan de la sécurité.

FICHE 8 SUITE

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, l'ingénieur de bureau d'études devrait, en complément des compétences requises généralement pour les missions qui sont confiées, adopter les principes déontologiques décrits ci après.

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement de l'ingénieur d'études repose notamment sur sa rigueur, son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Il est le contributeur essentiel de son domaine d'expertise et doit, de ce fait, conserver son indépendance de jugement. Cette indépendance doit lui permettre d'exercer un rôle d'alerte s'il constate une déviance dans les choix techniques conduits, surtout s'ils risquent de menacer la sécurité du produit réalisé.

Qualité

La qualité scientifique et technique est une exigence incontournable d'un bureau d'études car elle est intimement liée à sa réputation, et permet de s'assurer d'une reproductibilité des solutions techniques apportées dans des contextes similaires. L'ingénieur de bureau d'études doit donc s'attacher à prendre en considération dans ses travaux l'ensemble des données (scientifiques ou techniques) disponibles dans l'état de l'art..

Compétence

L'ingénieur de bureau d'études intervient dans un domaine de spécialistes. Il dispose nécessairement d'une formation adaptée, mais se doit de maintenir son niveau de compétence dans le temps à travers ses réalisations professionnelles et dans le cadre de sa formation continue.

Transparence

L'ingénieur de bureau d'études délivre quotidiennement son expertise. Sa meilleure manière de justifier ses choix est de faire preuve de transparence afin de démontrer la rigueur technique ou d'expliquer le chemin scientifique ayant conduit au résultat.

Devoir d'information

L'ingénieur de bureau d'études travaille souvent derrière son écran et il a besoin de recul. Il lui est nécessaire de travailler en équipe, de partager l'information, notamment lorsqu'elle provient d'un acteur interne ou externe. Dans le cas contraire, il risque d'effectuer des choix techniques contraignants qui pourront sembler non justifiés aux opérateurs. Il lui appartient de mettre en évidence, les points sensibles de la conception pour lesquels il pourrait être dangereux de déroger.

Responsabilité

En tant qu'expert, l'ingénieur de bureau d'études propose des solutions techniques qui, s'il s'avère qu'elles ont joué un rôle dans la survenance d'un accident, pourront faire l'objet d'une enquête et conduire à rechercher la responsabilité de l'ingénieur (responsabilité pour faute)

FICHE 9 LOGISTIQUE ET SERVICES GENERAUX

L'activité de l'ingénieur de Bureau d'études porte principalement sur la conception et sur le dimensionnement d'une solution technique adaptée à un besoin opérationnel de production.

Il exerce son activité au sein d'un service d'Etude d'une entreprise industrielle ou dans un cabinet d'ingénierie. Il est un spécialiste de son activité et inscrit dans le cadre d'un projet, auquel il contribue sous la responsabilité d'un chef de projet.

Il est en relation avec plusieurs acteurs internes ou externes, tels que la production (contraintes opérationnelles) et le service achat (contrainte budgétaire).

Au-delà de l'expertise et du savoir-faire, l'ingénieur de bureau d'études doit faire preuve aussi bien de créativité que de rigueur et d'organisation.

Pour l'exercice de son activité, l'ingénieur de bureau d'études est appelé à faire quotidiennement des choix qui peuvent conditionner, orienter, enrichir le projet auquel il contribue et être aussi bien vecteurs d'opportunités que de menaces sur le plan de la sécurité.

FICHE 9 SUITE

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, l'ingénieur de bureau d'études devrait, en complément des compétences requises généralement pour les missions qui sont confiées, adopter les principes déontologiques décrits ci après :

Indépendance de jugement

Repose sur sa rigueur, son intégrité, sa probité, son impartialité et son objectivité. Cette indépendance de jugement doit lui permettre d'exercer un rôle d'alerte s'il constate une déviance dans les choix techniques conduits, surtout s'ils risquent de menacer la sécurité du produit réalisé.

Qualité

La qualité scientifique et technique est une exigence incontournable d'un bureau d'études car elle est intimement liée à sa réputation, et permet de s'assurer d'une reproductibilité des solutions techniques apportées dans des contextes similaires.

Compétence

L'ingénieur de bureau d'études intervient dans un domaine de spécialistes. Il dispose nécessairement d'une formation adaptée, mais se doit de maintenir son niveau de compétence dans le temps à travers ses réalisations professionnelles et dans le cadre de sa formation continue.

Devoir d'information

Il lui appartient de mettre en évidence, en amont, les points sensibles. En parallèle, il est nécessaire que l'ingénieur de Bureau d'études soit sollicité en cas d'adaptation du projet.

Transparence

Cet ingénieur délivre une expertise. Il justifie ses choix, et fait preuve de transparence afin de démontrer la rigueur technique ou d'expliquer le chemin scientifique ayant conduit au résultat. La transparence constitue une garantie de confiance, et contribue également à faciliter la vérification et l'approbation du travail réalisé. On notera que, cette transparence se doit d'être assurée dans le respect de l'obligation de réserve ainsi que des droits de la propriété intellectuelle et industrielle (impliquant donc parfois une certaine confidentialité).

Responsabilité

Responsabilité pour faute : lorsqu'il propose des solutions, si elles jouent un rôle dans la survenance d'un accident, elles pourront faire l'objet d'une enquête et conduire à rechercher la responsabilité de l'ingénieur.

Il doit aussi veiller à d'indépendance de jugement, de compétence, de transparence, de respect de la qualité, de devoir d'information.

FICHE 10 LOGISTIQUE ET SERVICES GENERAUX

CETTE FONCTION CONCERNE: L'ensemble des services fonctionnels nécessaires à l'activité normale d'une entreprise ou organisation : achats de matériels, de fournitures, achat de terrains, construction de bâtiments, gestion des locaux techniques et des fluides (électricité, froid, chauffage, entretien des bâtiments).

L'expression "Services Généraux" est généralement réservée à une activité interne de l'entreprise.

DE NOUVEAUX ENJEUX, ENVIRONNEMENTAUX ET AUTRES : Ces nouveaux enjeux conduisent très souvent à externaliser les activités des services généraux, d'autant plus que de nombreuses entreprises spécialisées ont été créées dans ce domaine.

L'INGENIEUR DES SERVICES GENERAUX PARTICIPE:

- A l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise en matière de gestion du patrimoine immobilier, de développement durable et de l'implication de la politique sociale en matière locaux,
- Aux achats hors production
- A la mise en place des différents services aux occupants.

Aussi, l'ingénieur des Services Généraux doit-il travailler en pleine coopération avec l'ensemble des secteurs de l'entreprise dans le but de fournir un cadre de travail le mieux adapté aux besoins de l'entreprise et de son personnel.

FICHE 10 SUITE

Au-delà des compétences générales inhérentes à sa fonction, l'ingénieur des Services Généraux devrait s'appuyer en complément sur des principes déontologiques :

Indépendance de jugement

L'indépendance de jugement de l'ingénieur des Services Généraux repose notamment sur sa rigueur, son intégrité, sa probité, L'ingénieur des Services Généraux doit intégrer dans son jugement, la nécessité de maîtriser les risques dont il assume la responsabilité (ex: risque de santé)

Qualité, hygiène, environnement

Il s'assure de la qualité des constructions et du matériel livré. Il vérifie que les critères d'hygiène, de sécurité et d'environnement sont bien intégrés lors de nouvelles études et traités au moment des réalisations. Le cas échéant, il fait établir les procédures spécifiques dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'incendie et vérifie leur bonne application.

Devoir d'information

Il doit informer :

Ses collaborateurs des orientations de l'entreprise, donner du sens aux choix établis et leur communiquer les résultats.

La direction de l'entreprise des délais de réalisation et des difficultés et contraintes qu'il rencontre.

La direction des achats, des achats et contrainte de sécurité sur les achats.

Les bureaux d'études, des règles et spécificités de l'entreprise qui ont/pourraient causer un dommage.

Compétence

En complément des compétences liées directement à ses missions, l'ingénieur des Services Généraux doit posséder de bonnes connaissances dans les domaines des marchés et des exigences en matière d'hygiène, de sécurité professionnelle, de santé au travail et d'environnement. Il a le devoir de diffuser ces connaissances auprès de ses collaborateurs et collègues.

Transparence

La transparence de l'ingénieur des Services Généraux est assurée dans le respect de son obligation de réserve en tant que représentant de la direction auprès de ses collaborateurs. Il doit leur expliciter les enjeux de l'entreprise et l'intérêt de la maîtrise des risques et signaler à sa direction ainsi qu'à ses collaborateurs, les risques éventuellement présents pour en permettre leur maîtrise.

Responsabilité

Responsable de la santé et de la sécurité du personnel dans le cas où les conditions de réalisation des bâtiments dont il a la charge n'a pas été effectuée selon les réglementations et règles de l'art en vigueur.